



FICHE PROCEDURE-CONSEIL N° 2

Une fois informé de la validation de la mission par la commission de validation, l'établissement doit déposer l'offre de mission sur le site du Service Civique
L'offre de mission publiée doit être conforme à la mission validée par la commission.

Le dépôt de cette annonce sur ce site est une obligation, elle conditionne la poursuite de la procédure. L'établissement n'est pas pour autant tenu de recruter le volontaire via ce site. Le recrutement est possible par tout autre moyen.

Attention ! il n'y a aucun lien automatique entre la validation du projet par la commission et la publication de l'offre sur le site du SC.

Vous devez donc saisir cette offre de mission sur le site du Service Civique.

- **Pour se faire, vous utiliserez LE MODE OPERATOIRE qui correspond à votre situation :**
 - vous déposez pour la 1ere fois une offre de mission
 - votre établissement est déjà identifié sur le site du Service Civique
- **cliquez CAMPAGNE 2024-2025 : KIT COMPLET — FNOGEC pour trouver LES MODES OPERATOIRES**

Les jeunes intéressés auront la possibilité de soumettre leur candidature aux missions proposées par l'intermédiaire de ce site. Leurs candidatures arriveront directement par mail aux établissements.

Ils ne sont toutefois pas obligés d'utiliser le site pour postuler.

Sélection du volontaire

L'Agence du Service Civique nous a fortement recommandé de favoriser la mixité sociale parmi les critères de sélection. Ainsi, n'hésitez pas, en parallèle du site du service civique, à déposer votre annonce auprès d'interlocuteurs vous permettant d'accéder à des profils plus variés :

- auprès des missions locales de votre commune
- sur le site internet de l'école
- sur le site Facebook de l'école
- sur le panneau d'affichage de l'école
- dans de journal de l'école



Fiche procédure n° 2 : étape 3

- dans le journal local
- dans les gymnases avoisinants
- dans les maisons de la jeunesse et autres lieux de rencontres de jeunes
- sur les sites internet de l'Etudiant, Studyrama, Le bon Coin, Gens de confiance ... et autres sites internet de petites annonces qui ne sont pas spécialisés dans la recherche d'emploi

N'hésitez pas aussi à vous entraider, à vous contacter entre établissements scolaires voisins et à solliciter l'APEL et son réseau.

L'agence nous invite également à sélectionner les volontaires parmi les porteurs d'handicap. Vous trouverez ci-dessous une liste d'associations qui pourraient contribuer à la sélection de volontaire

- Les auxiliaires de aveugles <http://www.lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr/>
- Les papillons blancs : site Apei sur toute le France
- La fondation Claude Pompidou <http://www.fondationclaudepompidou.fr/>

Ne pas oublier de répondre aux candidats sur le site. (Action simple et rapide, voir les MOP publication de l'offre de mission)